



MAJ Avril 2026

BILAN DE CARRIÈRE - EN INDIVIDUEL

Michal BENEDICK | 06 87 01 41 81 | michal.benedick@gmail.com | michalbenedick.com

UN BILAN DE CARRIÈRE ? OUI ! ET AVEC NOTRE SINGULARITÉ

OBJECTIFS

Faire émerger :

- Vos compétences, aptitudes naturelles et capacités personnelles et professionnelles
- Nommer vos valeurs, motivations et appétences professionnelles
- Comprendre les conditions dont vous avez besoin pour performer, vous sentir à votre juste place professionnelle

Pourquoi un accompagnement basé sur votre singularité ?

L'individuel vous permet de découvrir votre singularité avec Michal Benedick, spécialiste de la détection des talents qui vous accompagnera tout au long de votre parcours. Il s'agit d'identifier vos compétences fortes, vos talents naturels, vos motivations profondes et les conditions dont vous avez besoin pour être en état de flow.

Votre singularité est la base de la recherche de votre projet, en cohérence avec vos talents et compétences. Vous construisez votre chemin vers le projet professionnel le plus juste pour vous. Selon vos besoins, cela peut notamment passer par des recherches, rencontres terrain, prises de contact ou toute forme d'élaboration de projet.

PUBLICS CONCERNÉS

- Salariés du secteur public ou privé
- Demandeurs d'emploi
- Professions libérales
- Entrepreneurs
- Personnes en arrêt de travail ou congé parental
- Particuliers
- Et toute personne qui souhaite s'orienter ou se réorienter, faire un bilan de sa carrière ou faire évoluer son activité professionnelle.

LE BILAN CARRIÈRE :

UN CADRE QUI S'ADAPTE À CHAQUE PERSONNE

Le bilan de carrière est mené de manière individuelle, en rendez-vous en face à face (en présentiel ou en distanciel) avec le consultant.

L'entretien préalable permet notamment de clarifier les besoins spécifiques du bénéficiaire.

L'accompagnement se déroule dans le strict respect de la confidentialité et de la vie privée des bénéficiaires (art. R.6322-36 du Code du travail).

CADRE LÉGAL

Le bilan de carrière entre dans le champ réglementaire du bilan de compétences.

DATES

nous consulter

DURÉE

Une durée maximale de 3 mois.

- 13 heures d'accompagnement (cf. art. L6322-44 du Code du travail)
- 2 heures de travail personnel à prévoir entre les séances et éventuellement de la recherche documentaire (pour la phase d'investigation).

TARIF

1600 € (entreprises, salariés, demandeurs d'emploi et particuliers avec financement)

Non assujetti à la TVA.

>> Possibilité de financement avec votre CPF, reste à charge : 150€.

DÉROULEMENT

I. Un premier entretien (gratuit) a pour objet :

- d'analyser vos attentes et ce qui vous amène à demander un bilan de compétences
 - de présenter la démarche du bilan de compétences, les méthodes utilisées, la déontologie, les différentes phases
 - de répondre à vos questions, notamment à la question de son financement
 - de contractualiser l'accompagnement par la signature de la convention
- Nous nous engageons à valider votre demande d'accompagnement dans un délai de 48 heures.

II. L'accompagnement

Conformément à la loi (art. R6313-4 du Code du travail) le bilan se déroule en 3 phases :

1. La phase préliminaire a pour objet :

- de préciser votre demande et d'analyser la nature de votre besoin
- de déterminer le format le plus adapté à votre situation et au besoin
- de définir ensemble les modalités de déroulement du bilan et le programme personnalisé

2. La phase d'investigation permet soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

C'est la phase la plus longue du bilan. C'est notamment l'occasion :

- de faire le bilan de votre parcours au regard des aptitudes naturelles
- d'identifier vos compétences personnelles et professionnelles
- de faire le point sur vos appétences professionnelles, vos motivations
- et établir, sur la base de vos réalisations, votre profil personnel sur la base de vos compétences, valeurs, envies et mode de fonctionnement optimal.

C'est sur cette base que vous élaborez votre projet (les actions varient ici selon les profils et les objectifs de chacun :

- des recherches documentaires et enquêtes terrain
- élaboration d'une ou plusieurs hypothèses de projets professionnels ou de formations le cas échéant avec analyse des atouts et freins éventuels
- élaboration et test de votre plan d'actions

3. La phase de conclusion permet

- de s'approprier les résultats qui ont émergés lors de la phase d'investigation
- de recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
- de prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

La phase de conclusion s'achève par la remise par le prestataire d'un document de synthèse qui fait état

- de la situation initiale du bénéficiaire (origine de la demande et conditions de réalisation du bilan de compétences)
- des compétences et aptitudes du bénéficiaire
- le cas échéant, de son projet professionnel et étapes de réalisation

Ce document, établi par l'organisme prestataire et sous sa seule responsabilité, est soumis au bénéficiaire pour d'éventuelles observations. À l'issue du bilan de carrière, le bénéficiaire doit avoir clairement identifié ses compétences professionnelles et personnelles. Ses options professionnelles doivent être claires, de manière à lui permette de définir ou confirmer son projet professionnel, qu'il s'agisse d'une adaptation à son poste, d'un changement de poste, de mission, d'un projet entrepreneurial, d'une recherche d'emploi ou de formation ou tout autre projet relevant du cadre professionnel.

La durée de chaque phase est fonction de vos besoins et disponibilités.

III. L'évaluation et le suivi

A la fin de l'accompagnement, une attestation de suivi des séances du bilan de compétences vous sera remise (en mains propres ou par voie dématérialisée), en même temps que le document de synthèse.

Une enquête de satisfaction vous sera transmise (en main propre ou par voie dématérialisée) à l'issue de l'accompagnement.

Enfin, un suivi sera effectué 6 mois après l'accompagnement afin de voir l'évolution de votre projet. Ce suivi sera réalisé par le biais d'un questionnaire ou d'un entretien individuel, en fonction de votre besoin.

MODALITÉS D'ACCÈS

Les modalités d'accès au bilan de compétences s'adaptent à votre situation professionnelle : que vous soyez salarié, indépendant, demandeur d'emploi ou dans une autre situation, des possibilités de financements existent, nous pouvons vous présenter leurs modalités. Notre organisme est certifié Qualiopi, ce qui vous permet de prétendre à un financement par votre Compte Personnel de Formation (CPF).

Certification Qualiopi au titre des Actions de formation et des Bilans de compétences.

>> RDV sur www.moncompteformation.gouv.fr

LIEUX

Les RDV en présentiel ont lieu au 1 rue de Lens et/ou en visio sur Zoom (lien communiqué dans la convocation).

Pour les personnes à mobilité réduite qui souhaitent faire les RDV en présentiel, des locaux accessibles PMR seront proposés sur simple demande.

Personnes mal-voyantes et malentendantes : merci de prendre contact avec nous pour étudier ensemble les modalités d'accueil et vous apporter les adaptations nécessaires.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



Michal BENEDICK est coach, facilitatrice et formatrice depuis 2010.

« Dans ma pratique du coaching, j'ai observé des changements de vie, des prises de consciences et des transformations incroyables chez certains clients. Je me suis souvent demandée ce qui fait que pour certains, les changements sont très rapides et pour d'autres, c'est bien moins accessible. La réponse est simple : certaines personnes cherchent à aligner leur objectif avec qui elles sont. Aujourd'hui, c'est ainsi que j'envisage l'accompagnement : pour que chaque personne trouve sa place. »

- 10 ans d'expérience professionnelle du coaching individuel et d'équipe, et de la formation
- Diplôme « Coach individuel et d'équipe » (Centre International du Coach)
- Formation, « Superviseur de coachs »
- Certification Qualiopi dès 2020
- Formée au mode opératoire, à l'investigation appréciative et à la communication non-violente et à la médiation

SIRET n°52783958300012, Déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation

enregistrée sous le n°42 67 04683 67 auprès du Préfet de Région Alsace.

EXEMPLE DE PROGRAMME

Le bilan de carrière est un parcours individualité. Aussi, le programme ne peut se prévoir de manière définitive. Il est co-déterminé en début de parcours entre le formateur et le bénéficiaire.

A titre d'exemple, voici un programme tel qu'il pourrait être réalisé :

Session 1 : poser un autre regard sur son parcours - 2h

- D'où je viens ? Où j'en suis ?

Session 2 : Identification de la singularité - 2h

- Identifier son fonctionnement singulier
- Détecter les contextes qui déclenchent l'action optimale
- Identifier les types d'objectifs et de projets dans lesquels on est naturellement le plus efficace

Exercice d'inter-séance

Session 3 : Conditions de réussite - 2h

- Appréhender son unicité professionnelle
- Identifier le rôle de son mode d'action dans le travail en équipe
- Identifier les conditions qui permettent le mode opératoire
- Identifier « ce que j'apporte aux autres »

Exercice d'inter-séance

Session 4 : les actions qui en découlent - 2 x 2h

- Identifier des exemples d'actions
- Apprendre à exprimer et valoriser son mode d'action
- Apprendre à exprimer ses besoins au regard de son cadre de travail optimal

Méthodologie : Brainstorming à partir du Golden circle (cf. Simon Sinek)

Session 5 : identification on des éventuels freins ou blocages et comment les gérer au regard de votre singularité - 2h

Séance de consolidation et bilan - 1h